



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 04-2026 un débit temporaire

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DEBIT DE
BOISSONS

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) **M. LAPORTE**

Prénoms **Wilfrid**

Profession ou qualité **Président**

Domicile **38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny**

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A stade de foot d'Archigny

Le 01/02/2026 de 15h00 Jusque 23h59

Le 08/02/2026 de 15h00 Jusque 23h59

Le 08/03/2026 de 15h00 Jusque 23h59

A l'occasion de (1) Match de Foot

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Le 10/01/2026

Signature

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :M. LAPORTE

Wilfrid

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Stade de foot d'Archigny

Le 01/02/2026

de 15h00 Jusque 23h59

Le 08/02/2026

de 15h00 Jusque 23h59

Le 08/03/2026

de 15h00 Jusque 23h59

Fait à Archigny

, le 12 JAN. 2026